epfge

Etablissement Public Foncier
de Grand Est

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 MARS 2025

Délibération N° 25/013

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONVENTION PARTENARIALE (2025-2035)
METZ METROPOLE / SAREMM
Redynamisation artisanale, commerciale et en offre de logements
MO10A059700

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'Etat, adapté le 07 décembre 2022, et prolongé le 04 décembre 2024 jusqu'à l'approbation de la délibération par la Préfecture de région du programme pluriannuel d'intervention 2025-2029,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention partenariale à passer avec Metz Métropole et la SAREMM, annexée à la présente délibération, portant sur l'acquisition d'un certain nombre d'immeubles sur les périmètres ORT de l'Eurométropole de Metz (en démembrement de la propriété – l'EPFGE conservant la nue-propriété des biens acquis) pour une enveloppe financière globale d'un montant prévisionnel de 3 500 000 € HT,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec Metz Métropole et la SAREMM, la convention partenariale annexée à la présente délibération,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le 03 AVR. 2025

Pour le Préfet et par délégation
Le Préfet de Région, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes

Samuel BOUJU

La 1ère Vice-Présidente du conseil d'administration

Rachel ZIROVNIK